

شركة الاستثمار و التنمية الصناعية و السياحية
مجمع شركة صنع المشروبات بتونس

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.
GROUPE S.F.B.T**

Société Anonyme au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

Régie par la loi n°88/92 du 2 Août 1988

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Tél: 71.189.200 - - Email : spditsicaf@gnt.tn

Registre National des entreprises : 30241 - H-N-M 0/0/0

CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 6 Avril 2023 à 11 heures au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.*
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.*
- 3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 5) Affectation des résultats.*
- 6) Rémunération des membres du Conseil d'Administration.*
- 7) Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.*
- 8) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.*
- 9) Renouvellement de mandat d'un Administrateur.*
- 10) Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour le rachat de ses propres actions.*
- 11) Nomination des Commissaires aux comptes.*
- 12) Ratification de la désignation du Représentant des actionnaires minoritaires.*
- 13) Ratification de la cooptation de deux Administrateurs indépendants.*
- 14) Pouvoirs à donner.*

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. – SICAF »

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF » à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d’Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l’exercice 2022 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d’Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d’administration pour sa gestion au 31/12/2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d’Administration, l’Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l’Administrateur Monsieur Mustapha ABDELMOULA pour trois ans se terminant avec l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l’exercice 2025.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d’Administration, l’Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de Monsieur Malek GHENIMA en qualité de représentant des actionnaires minoritaires pour trois ans se terminant avec l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l’exercice 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d’Administration, l’Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation en qualité administrateurs indépendants de Mme Rym Ben Achour Souissi et de Mr Fadhel Ben Othmen pour trois ans se terminant avec l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l’exercice 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour trois années, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter les actions SPDIT à concurrence de 10% du capital et de fixer les modalités et les conditions de rachat et de vente de ces actions sur le marché.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme Commissaires aux comptes le Cabinet MTBF et le Cabinet KB (Kalthoum Bouguerra) pour trois ans, se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025 et fixe leur rémunération conformément à la loi.

DIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2022 :

RESULTAT NET AU 31/12/2022		<u>21 767 035.576</u>
<i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i>		-1 283 739.000
RESULTAT DISPONIBLE		<u>20 483 296.576</u>
RESULTATS REPORTEES		14 560 230.086
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>35 043 526.662</u>
DIVIDENDES 2022		19 600 000.000
	RELIQUAT 2	15 443 526.662
RESULTATS REPORTEES 2022		15 443 526.662

Soit un dividende de 0,700 dinar par action, ou 70% du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à partir

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.